

DÉLIBÉRATION n° CA-05-04-2019-05 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 avril 2019



Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus
de l'université de Poitiers
Budget 2018-2019 : financement des actions prioritaires
Répartition des responsabilités
CVEC

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1, L. 841-5, D. 841-2 et s. ;
- Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 20190124-04 adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 janvier 2019 portant avis favorable à l'unanimité à la composition de la commission chargée de participer à la programmation des sommes reversées à l'université de Poitiers au titre de la contribution vie étudiante et de campus ;
- Vu la délibération n° 01-02-2019-02 adoptée par le Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2019 portant avis favorable à l'unanimité aux six actions prioritaires, à la composition et au fonctionnement de la Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Financement des actions prioritaires 2018-2019

Le financement des actions prioritaires, *via* le budget 2018-2019, est approuvé, conformément aux pièce-jointes.

Article 2 : Répartition des responsabilités

La répartition des responsabilités est approuvée, conformément aux pièce-jointes.

Article 3 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 5 avril 2019
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

12. AVR. 2019

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

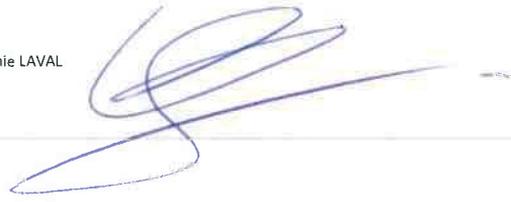
| | |
|-----------------|------------|
| DATE DE LA CFVU | 28/03/2019 |
|-----------------|------------|

| DELIBERATION CFVU N° | THEMATIQUE | OBJET | UFR concernée | MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION | DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE | FIN DE LA MESURE | PRESENTS OU REPRESENTES | DELIBERATION CFVU | OBSERVATION |
|----------------------|------------|--|---------------|---|----------------------------------|------------------|-------------------------|-------------------------------|--|
| CFVU 20190328_04 | CVEC | Budget 18-19, par grandes priorités politiques | UNIVERSITE | Pour avis de la CFVU : pour l'année universitaire 2018-2019, les actions financées au titre de la CVEC, réparties par priorités politiques de l'établissement, sont celles en annexe. | 01/09/2018 | 31/08/2019 | 24 | POUR : unanimité des présents | Avis favorable de la CFVU avant transmission au CA |

A Poitiers le 28 mars 2019

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL



Pour l'année universitaire 2018-2019, les actions financées au titre de la CVEC, réparties par priorités politiques de l'établissement, sont les suivantes :

| Budget Par priorité politique | Observations | Montant |
|--|---|----------------|
| ACCUEIL DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP | | 30 000 |
| COMMUNICATION | | 30 000 |
| CULTURE ET CULTURE SCIENTIFIQUE | | 85 000 |
| EQUIPEMENTS APPELS PROJETS | | 158 000 |
| FSDIE | Dont 26000 euros environ pour le mois d'accueil | 352 000 |
| MOIS ACCUEIL | | 25 000 |
| SSU | | 123 000 |
| SUAPS | | 140 000 |
| Total général | | 943 000 |

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

| | |
|-----------------|------------|
| DATE DE LA CFVU | 28/03/2019 |
|-----------------|------------|

| DELIBERATION CFVU N° | THEMATIQUE | OBJET | UFR concernée | MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION | DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE | FIN DE LA MESURE | PRESENTS OU REPRESENTES | DELIBERATION CFVU | OBSERVATION |
|----------------------|------------|---------------------|---------------|---|----------------------------------|------------------|-------------------------|-------------------------------------|--|
| CFVU 20190328_05 | CVEC | Portage des actions | UNIVERSITE | <p>Pour avis des membres de la CFVU concernant le portage des actions : propositions de répartition des responsabilités.</p> <p>Le pôle Vie de Campus et Patrimoine porte les actions relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention et Santé • FSDIE en lien avec le pôle FRE • Le mois d'accueil • Activités sportives • Campagne d'appel à projets en lien avec la Diaf <p>Service Communication porte les actions relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication <p>Vice-président Recherche et Vice-présidente déléguée Enjeux de société porte les actions relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture et culture scientifique <p>Pôle Formation et Réussite étudiante porte les actions relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil des étudiants en situation de handicap <p>Ces responsabilités incluent le bilan des fonds utilisés.</p> | 01/09/2018 | 31/08/2019 | 24 | POUR : unanimité des présents | Avis favorable de la CFVU avant transmission au CA |

A Poitiers le 28 mars 2019

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL